Demandez-Vous
BOCK
MEYERBEER
35, Rue Meyerbeer — ROUBAIX
Téléphone 421

69e Année. — N° 305. Un numéro : 10 centimes MERCREDI 30 DÉCEMBRE 1925.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS — Nord et Limitrophes..... 3 mois. 12.00 : 6 mois. 25.00 : 1 an. 50.00 — France et Belgique..... » 14.00 : » 27.00 : » 52.00 — Union postale..... » 22.00 : » 43.00 : » 82.00

REDACTION ANNONCES ABONNEMENTS — ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 24 et 1986. Inter. 1189. TOURCOING : 33, rue Carnot. Téléph. 87. Chèques postaux 31. Lille.

NORMAN LOUINE
Notre M 9 personnes, tube acier émaillé à 100 fr. avec sommier, matelas traversin : 250 fr.
Tous les modèles de sommiers métalliques en matelas. Livraison auto. Service gratuit.

BILLET PARISIEN

Le mémorandum de M. Clémentel et les Etats-Unis

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 30 DÉCEMBRE (Minuit).

La publication de notre important financier tel qu'il a été établi par M. Clémentel, ministre des Finances, a provoqué une certaine émotion aux Etats-Unis où l'on s'étonne que la dette de la France envers l'Amérique ne soit pas mentionnée dans ce document. On a cru y voir une première tentative de la France en vue d'une revise ou d'une annulation des dettes de guerre.

On parlait d'une intervention du Gouvernement américain qui démentirait au Gouvernement français de faire une déclaration officielle à ce sujet; mais M. Clémentel, désirant couper court aux interprétations tendancieuses de ce mémorandum, a fait au « New-York Herald » des déclarations dans lesquelles il dément les conclusions qu'on en a tirées un peu vite de l'autre côté de l'Atlantique.

Pour saisir le point de vue de Washington dans cette affaire de dettes, il faut remonter à quelques semaines. On parlait alors de pourparlers officieux engagés entre M. Jusserand, notre ambassadeur, d'une part, et M. Mellon, secrétaire d'Etat au Trésor, d'autre part. Sans nul doute, ces négociations ont été conduites beaucoup plus loin qu'on a bien voulu le dire dans les milieux officiels. Déjà, les journaux des deux continents soulignaient les conditions sur lesquelles les parties étaient tombées d'accord, et encore qu'il faille faire dans ces commentaires de presse la part de la fantaisie, on a le droit de conjecturer qu'ils n'étaient pas tous sans fondement.

Sur ces entrefaites, la Grande-Bretagne, par des notes d'allure officieuse que confirmèrent bientôt les déclarations de M. Churchill à la Chambre des Communes, nous mit en demeure de nous libérer de notre dette envers l'Angleterre en même temps que de la dette envers l'Amérique. C'est alors que le Gouvernement français comprit la faute qu'il avait commise. A travers les phrases embarrassées de communiqués et de dépêches, le public apprit l'échec des pourparlers Jusserand-Mellon. En outre, le Gouvernement déclara que M. Jusserand avait pris sous son bonnet d'ouvrir une discussion de ce genre.

La désinvolture avec laquelle on mit fin de notre côté à des négociations que nous avions poussées assez loin, fut sévèrement jugée aux Etats-Unis; mais le mémorandum de M. Clémentel sur notre situation financière a augmenté le malaise qui régnait dans les milieux officiels de Washington. Le fait que les dettes interalliées n'y figurent pas, tandis que nous y mentionnons les sommes à venir de l'Allemagne au titre des réparations, est considéré comme un oubli singulier de nature à faire douter de notre bonne foi.

Il est évident que ces injustes appréciations n'auraient pas été portées si nous ne nous étions pas engagés nous-mêmes dans l'engrenage d'un règlement de comptes. Les menaces à peine déguisées qui nous sont adressées à ce sujet serviront-elles du moins à éclairer nos porte-parole sur les inconvénients graves que présente l'étourderie dans les tractations diplomatiques?

R...

LES CHANGES

	Lundi	Mardi
Livre...	87.53	87.48
Dollar	18.595	18.4755
Belgique	92.20	92.175

CONTRE LA MENACE DE LA GUERRE CHIMIQUE

TOUTES LES PUISSANCES, SAUF LA FRANCE, ONT UN SERVICE SPECIAL D'ETUDES

Il nous faut l'organiser à tout prix

C'est aujourd'hui, une vérité courante, écrit M. Lucien Chassaigne, que la guerre prochaine se fera avec les deux armes nouvelles qui ont été la révélation de la guerre dernière: l'aviation et les gaz asphyxiants en étroite liaison.

Partout, autour de nous, les gouvernements et les états-majors se préoccupent vivement d'une aussi grave éventualité: on cherche à pouvoir rendre coup pour coup et aussi à trouver contre les atteintes des gaz toxiques une défense efficace.

Notre confrère expose en détail ce qu'ont fait à ce sujet les différentes puissances, particulièrement l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Allemagne et la Russie. Voici ce qu'il dit de l'Allemagne:

La puissance de son industrie chimique d'avant-guerre, considérablement accrue, lui donne un pareille matière la suprématie et qui donc pourrait penser qu'elle se refuserait à en user?

La Russie soviétique, elle aussi, est prête pour la guerre offensive et défensive des gaz.

Et la France? Je voudrais ici rester aussi objectif que possible.

Sous le prétexte respectable de ne pas violer les prescriptions du traité de Versailles qui nous platonisement ordonné pour les prochaines guerres le retour aux règles de la convention de La Haye, nous n'avons pas de service officiel des études chimiques de guerre!

...a Si j'étais le ministre de la Guerre, écrivait il y a six mois le professeur Moureu, je tremblerais et les appréhensions manifestées hier à la tribune de la Chambre par M. Loucheur relativement à l'organisation industrielle ne sont pas rassurantes.

Il nous faut à tout prix et d'urgence organiser un service solide d'études chimiques de guerre.

Dans la préface qu'il a écrite pour l'ouvrage du major anglais Lefebure, « la Stratégie chimique », et qui a fait outre-Manche une si forte impression, le maréchal Foch a dit: « La guerre scientifique est une menace à laquelle il faut parer immédiatement. »

Ecoutons, une fois de plus, le grand soldat.

Les armements du Reich

« L'ALLEMAGNE PEUT DISPOSER D'UNE ARMEE BIEN ENTRAINEE DE PRES D'UN MILLION D'HOMMES. »

« TOUT CONTROLE EFFECTIF DES ARMEMENTS DE L'ALLEMAGNE A ETE PARALYSE », DIT LE GENERAL MORGAN.

Dans un article publié dans le *Morning Post*, le général Morgan, ancien représentant de la Grande-Bretagne à la Commission de contrôle interalliée, examine les quatre points suivants :

Le camouflage de l'armée de réserve;
La police de sûreté;
L'armée des spécialistes;
L'attitude de défi manifeste adoptée par les autorités allemandes.

La police de sûreté

Ce n'est pas seulement la Reichswehr qui reçoit l'instruction militaire, remarque le général Morgan. Nous avons des preuves manifestes que la soi-disant police de sûreté n'est qu'un trompe-l'œil. Elle n'est police que nominalement. En fait, elle constitue la véritable armée de seconde ligne et reçoit, avec la Reichswehr, une instruction technique qui l'identifie à l'armée proprement dite.

Une armée de près d'un million d'hommes

De ce fait l'Allemagne dispose, sous forme de police, d'une armée de réserve de troupes de seconde ligne qu'on peut évaluer au bas mot à 150.000 hommes. Ce n'est pas d'ailleurs la seule réserve et, pour un grand nombre d'autres raisons qui ne peuvent pas être exposées dans le cadre d'un article de journal, je considère que ma précédente estimation que le général von Seeckt dispose au minimum de 500.000 hommes nouvellement instruits, est inférieure à la réalité.

En vérité, je crois, à l'heure actuelle, que le chiffre exact serait plus près de 1 million.

Une armée de spécialistes

L'armée allemande d'aujourd'hui est, en ce qui concerne l'infanterie, ce que sont toutes les armées modernes ayant profité de l'expérience de la guerre, c'est-à-dire une armée de spécialistes.

En réalité, conclut le général anglais, tout contrôle effectif des armements de l'Allemagne a été paralysé.

Nous avons beaucoup moins de données précises sur les armements allemands que nous n'en possédions en 1922, mais nous avons la droit d'en soupçonner beaucoup plus que nous n'en savions et soupçonnions à cette époque.

La liberté de la presse

M. EMILE BURE, directeur de l'« Eclair »,

poursuivi « pour espionnage », à la suite de la publication du rapport du général Nollet, sur le désarmement de l'Allemagne.

L'HOMME COUPE EN MORCEAUX

EST-CE LE GARÇON D'HOTEL?

Paris, 30 décembre. — Jusqu'ici toutes les pistes suivies par la police judiciaire ont concerné des « disparus » résidant depuis un certain temps à Paris, parce qu'on ne lui en a pas signalé d'autres.

Or, voici qu'une disparition nouvelle est signalée. L'information vient des Basses-Alpes. Elle concerne un Français, nommé Pichon, exerçant le métier de garçon d'hôtel, venu il y a quelque temps de San-Francisco en France et dont on est sans nouvelles depuis le 24 novembre, date à laquelle il annonçait, de Perpignan, son départ pour Paris.

En disant de nouveau qu'un journal de San Francisco, l'« Echo de l'Ouest », portant l'abdomen, du torse décapité et sans membres, découvert boulevard de la Villette et que l'examen attentif des mains de la victime a révélé qu'elle ne s'adonnait pas à un travail manuel dur ou pénible, nous aurons souligné l'intérêt qu'il y a lieu d'attacher à la « piste » concernant le garçon d'hôtel Pichon débarqué d'Amérique il y a quelques mois.

LA VICTIME D'APRÈS LE Dr PAUL

D'après le docteur Paul, il s'agit d'un homme de trente à trente-cinq ans environ, mesurant 1 m. 75 de taille. Le système pileux est assez développé sur les jambes et sur le thorax. On ne relève aucune callosité aux mains. Le pouce et l'index de la main gauche sont fortement jaunis par la nicotine. Le foie, à l'examen, révèle que l'homme devait être un assez gros buveur.

L'estomac ne renfermant aucune trace d'aliments, on en conclut que la victime devait avoir déjeuné ou dîné depuis un temps assez long quand le crime fut commis.

M. Bayle reconnaît que l'intestin devait contenir des féculents, des poires, de la salade de pissenlit, de la viande et du pain.

La mort semble remonter au 18 décembre dernier.

LA CHAMBRE VOTE
les douzièmes provisoires et les crédits supplémentaires

SÉANCE DU MATIN

Paris, 30 décembre. — La séance est ouverte à 9 h. 40, sous la présidence de M. Painlevé, devant quelques députés.

LES DOUZIEMES PROVISOIRES

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de douzièmes provisoires.

Les quatorze premiers articles sont adoptés.

M. de Tinguy du Pouet combat l'article 15 ainsi conçu :

« Le ministre des Finances est autorisé à émettre en 1925 pour le service de la Trésorerie et jusqu'à concurrence d'un capital de 3 milliards 500 millions des bons du Trésor et des obligations à court terme payables à une échéance qui ne pourra excéder dix années. »

M. Viollette, rapporteur général, justifie la disposition, qui est adoptée.

Les articles 15 à 18 sont adoptés.

Sur la demande du **ministre des Finances**, on adopte un article 18 bis ainsi conçu :

« A partir du 16 février 1925, les obligations de la Défense nationale qui seront remises aux sinistrés en règlement de toutes avances et comptes sur indemnité conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 28 février 1923 seront exonérables.

» Un décret contresigné par le ministre des Finances et inséré au « Journal officiel », en déterminera les caractéristiques. »

Les articles 19 à 52 sont adoptés.

Sur la demande de **M. Crespel** (Nord), on dispose du article 53.

L'ensemble du projet des douzièmes est adopté par 510 voix contre 26.

LES CREDITS SUPPLEMENTAIRES

On passe à la discussion du projet de crédit supplémentaires.

M. About insiste pour que des dispositions soient prises dans le cahier de crédits exceptionnels, pour que l'allocation provisoire de 500 fr prévue dans ce cahier de crédits pour être versée aux fonctionnaires, soit également versée aux cheminots.

M. Clémentel répond qu'il y a des réajustements à étudier.

La rapporteur général fait observer que les compagnies ont opposé des résistances, mais le ministre des Finances doit pouvoir apporter des chiffres pour les cheminots des réseaux de l'Etat et d'Alsace et de Lorraine.

M. Clémentel, après un échange de vues avec la Commission, y consent.

La suite de la discussion **est renvoyée** à cet après-midi, 15 h.

Séance levée à 12 heures 10.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 30 décembre. — La séance est ouverte à 15 h. 15, sous la présidence de M. Painlevé, devant quelques députés.

M. Desjardins (Aisne) parlant au procès-verbal proteste contre l'adoption, ce matin, d'un article du projet de douzièmes, l'article 53 bis, qui intéresse les régions libérées dont on ignore le texte.

La Chambre adopte le projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique la reconstruction à voie normale des lignes d'intérêt local de Solesmes à Avesnes et de Solesmes à Haspres avec prolongement de cette dernière ligne jusqu'à Denain et d'approuver la modification des conditions d'exploitation de l'ensemble des lignes du groupe Sud.

La Chambre ratifie la nomination de MM. Fribourg (Ain), Groussau (Nord) et Molinié (Aveyron) comme membres de la Commission spéciale de reconstitution des édifices civils ou cultuels endommagés par les opérations militaires.

LES CREDITS SUPPLEMENTAIRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires s'élevant à la somme de 2 milliards 85 millions.

Divers articles sont adoptés.

Le rapporteur accepte le relèvement du taux de l'indemnité des percepteurs à condition que ce soit une prime de gestion. L'amendement est adopté.

MM. Goude (Finistère) et **Giraud** font accepter également un amendement en faveur des douaniers.

M. Viollette. — La Chambre fera acte d'honnêteté en donnant la sanction législative à la loi de décembre 1923. (Applaudissements.)

M. Pignomal, député communiste de la Seine, considère que l'acompte de 500 fr. du 31 décembre 1924 et du 1er janvier 1925 est insuffisant et que c'est 1.800 fr. qui leur ont été promis.

M. Viollette. — Nous voterons la double que vous dirles la même chose. C'est de la pure surenchère. C'est de la pure démagogie! (Applaudissements à gauche.)

M. Bouyx-Laplerre, ministre des Pensions, prend l'engagement que les victimes de la guerre seront aussi bien traitées que les fonctionnaires. Leur augmentation de pension aura le même point de départ que celle des fonctionnaires, et il faut bien savoir que les victimes de la guerre toucheront en 1925, 934 millions de plus qu'en 1924.

La clôture est votée à mains levées.

Un amendement de M. Balanant vise les veuves de guerre, employées d'abord comme

M. VIOLLETTE

auxiliaires dans diverses administrations publiques et titularisées par une loi de mars 1924 qui n'est pas encore appliquée, parce que le règlement d'administration publique n'est pas paru. Elles devraient bénéficier de l'allocation de 500 francs.

Cet amendement est adopté par 290 voix contre 265. (Applaudissements à droite et au centre.)

On adopte les derniers chapitres du ministère des Finances, ainsi que les chapitres relatifs au ministère de la Justice, en réservant toutefois, pour ce dernier ministère, les chapitres qui se rapportent au prélèvement de 500 fr.

On fait de même pour tous les autres ministères.

On passe au ministère de la Guerre.

On adopte les chapitres du ministère du Commerce et de l'Industrie, ainsi que ceux du ministère de la Marine.

LA LIVRAISON DE LA FLOTTE DU GENERAL WRANGEL

M. Guy de Montjou soulève la question de la livraison au gouvernement des Soviets de la flotte Wrangel.

Le gouvernement, dit-il, accepterait la livraison, alors que le général Wrangel a donné cette flotte, en compensation des frais engagés par la France pour lui. (Applaudissements à droite et au centre).

C'est notre droit de la conserver, et c'est notre intérêt, parce que nos amis sont inquiets du déplacement de forces que cette flotte provoquerait dans la mer Noire et dans la mer Baltique, au profit des soviets.

La droite proteste parce que le ministre de la Marine se refuse à rien répondre au discours de M. de Montjou.

LES DOMMAGES DE GUERRE

M. Desjardins proteste à nouveau contre le vote par surprise ce matin de l'art. 53 bis, qui, au point de vue des régions libérées constitue, dit-il, une bêtise.

M. Viollette, rapporteur général, dit que c'est le ministre des Régions Libérées qui a fait observer à la Commission que si les articles 53 bis, ter et quater étaient purement et simplement supprimés, c'était toute la loi des dommages de guerre qui sombrait. M. Desjardins est, d'ailleurs, tombé d'accord avec nous.

L'ensemble du cahier de crédits est voté par 540 voix contre 29.

La séance est levée à 22 h. 30; séance mercredi matin, à 9 h.: discussion de l'amnistie.

UNE SÉANCE DE LIQUIDATION AU SÉNAT

L'INTERPELLATION DE M. DE JOUVENEL SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EST AJOURNÉE

Paris, 30 décembre. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. de Selves. Le public est très nombreux, car on attend l'interpellation de M. de Jouvenel, mais les discussions se poursuivent dans les couloirs.

LA RETRAITE DES PETITS CHEMINOTS

On discute la proposition votée par la Chambre relative aux retraites des petits cheminots, c'est-à-dire des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt local et des tramways.

Le projet de loi est adopté.

LE TRAVAIL DE NUIT DES FEMMES ET DES ENFANTS

On adopte en première délibération, le projet tendant à la ratification de la convention concernant le travail de nuit des femmes élaborée à Washington par la Conférence Internationale du travail, signée à Paris le 24 janvier 1921 par la France et la Belgique.

Le Sénat adopte: 1° Le projet de loi tendant à la ratification de la convention concernant le travail de nuit des enfants dans l'industrie, élaborée à Washington par la Conférence Internationale du travail, signée à Paris par la France et la Belgique; 2° Le rapport portant modification des articles 20 à 28 et 96 du livre II du Code du travail et de la prévoyance sociale, travail de nuit des enfants et des femmes.

LES DOUZIEMES

M. Clémentel, ministre des Finances, dépose le projet de loi relatif aux crédits provisoires applicables aux mois de janvier et février 1925.

Le projet est renvoyé à la Commission des finances.

LA CONVENTION AVEC LA BANQUE DE FRANCE

On discute le projet relatif à la convention avec la Banque de France à propos de l'emprunt Morgan.

M. Henry Béranger, rapporteur général, développe ses conclusions sur la nécessité de l'article additionnel. Adopté par la Commission.

Les rapports entre la Banque de France et l'Etat, dit M. Béranger, touchant de très près au crédit public. Nous estimons que celui-ci exige qu'on évite les improvisations financières et qu'on s'en tienne au respect des engagements pris.

MM. Massabuau et **Domisiqas Delahaye** présentent diverses observations; puis, **M. François Marsal**, très écouté, fait des remarques sur les inconvénients d'ordre économique que présente tout ralentissement dans le rythme du remboursement de l'Etat à la Banque de France.

Discours de M. Clémentel

La parole est ensuite au ministre des Finances.

Je n'ai pas conclu l'emprunt Morgan, dit M. Clémentel pour faciliter les remboursements à la Banque de France. La vérité, est que pour mettre les dollars de l'emprunt Morgan à la disposition de la Banque, la meilleure méthode, à employer nous a paru être le remboursement des avances de la Banque. Le remboursement cette année, de 1 milliard 200 millions, est supérieur à celui des deux dernières années.

Le gouvernement est tout à fait décidé à l'inflation. Développons notre magnifique effort de travail, de production et réduisons nos achats à l'étranger. La France laborieuse a devant elle un avenir magnifique qui démontrera au monde qu'il n'a pas en tort de lui faire confiance.

Après une observation de M. Chastenet, la discussion générale est close. L'article du projet de loi est adopté avec le textile de la commission.

L'ensemble du projet est également adopté.

L'INTERPELLATION DE M. DE JOUVENEL

M. le Président. — J'avais reçu de M. de Jouvenel une demande d'interpellation sur les attaques portées à la liberté de la presse. M. de Jouvenel m'a fait connaître qu'il était d'accord avec le gouvernement pour fixer la date de l'interpellation, lorsque M. le Président du Conseil pourra assister à nos séances.

La séance est levée à 20 h. Prochaine séance mercredi à 15 h.

Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.

Un drame de la jalousie à Roubaix

Une femme est mortellement frappée d'un coup de couteau dans la cour du commissariat de police de la rue Voltaire

LE MEURTRIER EST ARRÊTÉ

Un drame de la jalousie s'est déroulé, mardi soir, dans la cour, au commissariat de police du 4e arrondissement, rue Voltaire. Le meurtrier fut arrêté presque sur le champ et la plupart des habitants du quartier n'en ont rien su, tant furent rapides les circonstances du drame et de l'arrestation.

LA DISPOSITION DES LIEUX

On accède au commissariat de la rue Voltaire par une cour assez vaste, précédée d'un long couloir. Vers 18 h. 30, un agent de service était allé allumer une veilleuse qui éclaire toute la cour et, à l'extrémité du couloir, près de la porte de la rue, il avait remarqué un couple qui discutait. L'agent avait regagné le poste de police. Il disait la chose à ses camarades du poste quand un grand cri se fit entendre.

Quelques agents sortirent aussitôt du poste et quelle ne fut pas leur stupéfaction de trouver, près de la porte, une femme baignant dans son sang. Tandis que l'un d'eux portait secours à la malheureuse, d'autres agents se mirent en quête du meurtrier. Sortant du commissariat, ils rencontrèrent plusieurs passants qui avaient vu fuir un homme place du Progrès. Ils ne tardèrent point à retrouver la trace du fugitif qui fut arrêté rue Bayard.

LE DRAME

Que s'était-il passé? Il ne fut point difficile de reconstituer le drame, grâce aux éclaircissements qu'apporta une demi-heure plus tard la mère de la victime.

Mme Vve Coppé, née Marie Vanhoutte. — la victime — âgée de 27 ans, travaillait à l'usine Richardson, rue de Tourcoing. Elle avait quitté cet établissement vers 17 h. 30, comme de coutume, et sur la demande de sa mère, elle était allée chercher un litre de liqueur, dans une coopérative de la rue de l'Ommalet, en prévision des visites du Nouvel An.

Elle allait rentrer chez elle, rue de Wagramme, cour Devos, 6, lorsqu'elle rencontra Gustave Van Coppernolle — le meurtrier — un ancien Pupille de la Nation, aujourd'hui âgé de 21 ans, marié depuis le mois d'avril et qui habite en garni rue de Tourcoing, 96. D'après les déclarations qu'a faites ce dernier après son arrestation, Mme Coupé aurait été son amie depuis un certain temps. Cependant, elle était fiancée à un chauffeur d'auto rue de l'Epeule.

Il lui reprocha de ne point lui être fidèle et c'est sans doute après une discussion au cours de laquelle, Mme Coupé se défendit du mieux qu'elle put, qu'il la frappa. Le criminel n'avait certainement pas choisi la cour du commissariat de police comme l'endroit le plus propice à son forfait. Mais, n'était-ce point, Mme Coupé elle-même qui l'y avait amené dans le souci justifié d'échapper plus facilement à la vengeance de son ami, vengeance qu'elle ne croyait peut-être pas aussi terrible, ni aussi prompte.

Quoi qu'il en soit, on peut se demander, si Van Coppernolle n'avait pas prémédité son coup, puisque, le matin même, il avait acheté un couteau à Tourcoing. Cette arme, dont il s'est servi, avait atteint Mme Coupé au dessus du sein gauche, et elle pénétra dans les chairs de toute la longueur de sa lame: douze centimètres, tranchant l'aorte. La blessure, qui avait 2 centimètres et demi de largeur était mortelle et, la victime, lorsque les agents la relevèrent, avait cessé de respirer. M. le docteur Carette, qui avait été mandé aussitôt, ne put que constater son décès.

L'ENQUETE

L'enquête fut menée rapidement par M. Malot, le distingué commissaire de police du 4e arrondissement. La mère de la victime, prévenue par ses soins, fut confrontée avec le meurtrier qu'elle déclara n'avoir jamais vu. Elle avait été très surprise de ne point voir revenir sa fille et l'on juge de sa douleur en apprenant la cause tragique de ce retard.

Lorsque la malheureuse mère arriva au commissariat, le corps de sa fille avait déjà été transporté à la morgue de l'hôpital de la Fraternité.

Dans la soirée, le Parquet de Lille fut avisé téléphoniquement, de ce drame. Il descendra, sans doute à Roubaix, aujourd'hui mercredi. M. Malot poursuivra également son enquête en vue d'établir quelles étaient, antérieurement au drame, les relations qu'ont pu avoir Van Coppernolle et sa victime.

Les incidents dans une église à Lyon

LE COMMANDANT REGAUD, ancien député du Rhône,

qui expulsa, avec ses fidèles, après un échange de horions, quelques perturbateurs ayant troublé la messe dans une église de Lyon.

UNE RÉUNION DU GROUPE EXTRAPARLEMENTAIRE DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Paris, 30 décembre. — Le groupe extraparlementaire des régions dévastées s'est réuni hier au Sénat, sous la présidence de M. Huyez, qui a rendu un vif hommage à M. Touron, décédé.

Après un échange de vues sur la situation, le groupe a décidé que son président demanderait au président du Conseil, une audience pour une délégation du groupe qui devra avoir lieu avant le 15 janvier prochain.

Il a pris en considération les propositions de M. Jean Goy et Desjardins sur la reconstitution des régions dévastées. M. Bachelet a demandé à ce que l'on vote un nouveau crédit pour le remboursement aux sinistrés, des avances qu'ils ont faites pour payer les contributions imposées par les Allemands pendant l'occupation.

UN ASILE DE FOUS INCENDIÉ AU JAPON

108 MORTS

Tokio, 30 décembre. — Un asile d'aliénés a été détruit cet après-midi par le feu. Le fléau se répandit avec une rapidité telle que, sur 348 hospitalisés, on est à l'heure actuelle sans nouvelles de 108.

Cinquante-trois cadavres ont déjà été découverts dans les cendres.

Une cinquantaine de maisons, voisines de l'asile, ont été également détruites par les flammes.

LE PROBLÈME DES Dettes interalliées

Sa véritable position : la solidarité de toutes les dépenses

Nous avons plusieurs fois traité ici le problème des dettes interalliées en regrettant qu'il n'ait jamais été porté officiellement sur son véritable terrain : celui de la solidarité entre nations associées pour le même idéal et le même objet.

Que nous réclament donc les Etats-Unis et l'Angleterre? Le prix des marchandises que nous leur avons achetées pour habiller, nourrir et armer nos soldats. Plus nous avons jeté des nôtres dans la bataille, plus nous devions donc à nos Alliés. Un enfant dirait que cela est injuste.

Pour que la justice, la morale et même l'arithmétique ne soient pas offensées dans l'établissement des comptes, il faut donc que ces comptes englobent non seulement le prix des marchandises achetées entre alliés mais aussi une valeur représentative du capital humain perdu par chaque nation. La répartition ne doit être faite que sur ce total.

Pour la première fois, la thèse de la solidarité apparaît dans un document émané du Gouvernement français. Il s'agit de l'inventaire établi ces jours derniers par M. Clémentel, ministre des Finances. On pouvait lire, en effet, dans ce document, le passage suivant :

Si l'on abandonne le terrain juridique pour s'élever à des vues plus hautes de coopération et d'équité, une rigoureuse justice semblerait commander (sic : commande) l'addition générale des dépenses de la guerre et leur répartition entre les Etats alliés, proportionnellement à la richesse de chacun et sans tenir compte des engagements particuliers que des nécessités momentanées nous imposèrent.

Un grand nombre de Français de toutes conditions et de toutes opinions, se supplient, font ressortir qu'en fait l'Angleterre et les Etats-Unis — venus, certes, avec toutes leurs forces pour porter secours au droit menacé en la personne de la Belgique et de la France — surent en même temps pour objectif de ne pas laisser l'Allemagne victorieuse imposer au monde la tyrannie de sa domination et son hégémonie. Le choix, disent-ils, du territoire français comme champ de bataille — champ de bataille sur lequel se déroulèrent pendant quatre ans les sanglantes péripéties de la guerre — a valu à nos amis et alliés des économies de temps, d'hommes et d'argent, et a engendré, par contre, chez nous, un surcroît considérable de dommages auquel il est équitable qu'ils participent.

La suggestion du ministre des Finances est encore bien timide. Elle marque cependant un progrès. En affirmant notre droit complet, nous ne renierons pas nos dettes, au contraire. Nous demanderons seulement à nos associés de reconnaître les leurs.

LE MAUVAIS TEMPS

LA NEIGE SUR LES SOMMETS DU JURA

Bourg, 30 décembre. — Succédant à une journée de bourrasque et de pluie, la neige est tombée en abondance sur les sommets des monts du Jura et du pays de Gex.

Le mont Sergis est recouvert jusqu'à mille mètres d'altitude.

UNE VIOLENTE TEMPÊTE EN MER

Douarnenez, 30 décembre. — Une très violente tempête souffle du sud-ouest et la mer est démontée au large ainsi que dans la baie.

La navigation est complètement suspendue et les barques de pêche ne peuvent sortir du port.

On éprouve quelques inquiétudes sur le sort de plusieurs bateaux qui étaient en mer avant la tempête.